

afssaps

## « Des études sont à venir »

Le directeur général de l'Afssaps s'explique sur le retrait de l'Actos et la mise en place de futures études épidémiologiques.



Dominique Maraninchi, DG de l'Afssaps © MIGUEL MEDINA

**Le scandale du Mediator a-t-il accéléré la réévaluation et le retrait de l'Actos ?**

Pour l'Actos, la différence a été la rapidité du retrait et le fait que les études ont été menées par la force publique et non par le laboratoire. Nous pourrions programmer cinq à dix études épidémiologiques de cette dimension par an. Nous ne devons plus perdre de temps à interpréter les signaux à partir du moment où des médecins, des pharmaciens reportent des cas de pharmacovigilance.

**Quelles spécialités seront concernées par ces études de grande envergure ?**

Il ne faut pas traquer certaines molécules sans raisons. Pour être équitable, nous devons avoir un algorithme : ce seront par exemple les molécules anciennes, dont l'AMM remonte avant 2005 ou celles qui n'ont qu'une AMM nationale - on peut se poser la question de savoir pourquoi elles ne sont commercialisées qu'en France -, ainsi que les molécules à service médical insuffisant.

**Pensez-vous que certains patients traités par Actos déposeront plainte ?**

Je ne vois pas pourquoi. Nous n'avons pas dissimulé le risque. Nous voulions prendre une décision qui n'entraîne pas de pertes de chance pour le malade. Nous avons le choix entre des restrictions d'utilisation majeure ou une suspension. Et nous avons choisi la seconde option. ■

Propos recueillis par Laurent Simon

répartition

## La CSRP veut aussi une nouvelle rémunération

Parce que le secteur a perdu, en trois ans, plus de la moitié de ses résultats, la Chambre syndicale de la répartition pharmaceutique (CSRP) estime que la refonte de son mode de rémunération est « *extrêmement urgente* ». Elle propose un plancher de rémunération sur chaque boîte, un forfait couvrant les coûts de stockage des produits onéreux (au-delà de 400 €) et une révision du calcul de leur marge. Mais les pouvoirs publics entendent d'abord s'occuper des pharmaciens. ■

recommandation

## La HAS prône le « non-médicament »

De la psychothérapie plutôt que du Stilnox et du sport ou des régimes plutôt que des statines ! La Haute Autorité de santé veut promouvoir les « *thérapeutiques non médicamenteuses* », sous-utilisées en France à l'heure actuelle, selon elle. L'instance a quelques idées pour cela : faire évoluer la rémunération des médecins et les inciter à inscrire noir sur blanc sur l'ordonnance ces fameuses thérapeutiques non médicamenteuses... À suivre. ■

Recommandation consultable sur [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)

FILD'ACTU

### 10/06/11 NOMINATION (1)

Joachim Fausta Ferreira, ex-président d'Alliance Healthcare Espagne, a été nommé président d'Alliance Healthcare France en remplacement d'Olivier Féray, qui assumait cette responsabilité à titre transitoire.

### 10/06/11 MARCHÉ

La Commission des comptes de la sécurité sociale confirme dans son rapport annuel le ralentissement de la croissance du marché du médicament remboursable en France en 2010. Celle-ci a atteint 1 % contre 2,2 % en 2009.

### 09/06/11 FRAUDE

La CPAM des Hauts-de-Seine ouvrira d'ici fin juin un site internet sécurisé destiné aux officinaux, recensant les ordonnances falsifiées et volées en circulation dans son ressort. Cette initiative sera étendue à l'ensemble des CPAM franciliennes dès qu'elles auront obtenu le feu vert de la Cnil.

### 09/06/11 NOMINATION (2)

L'Agence européenne du médicament a nommé son nouveau directeur général : Guido Rasi, DG de l'Agence italienne du médicament depuis 2008.

### 08/06/11 ASSISES

Le rapporteur général Edouard Couty devrait remettre son rapport découlant des Assises du médicament dans la semaine du 20 juin. Les groupes de travail avaient remis leurs conclusions le 31 mai dernier.

### 07/06/11 MEDIATOR

Xavier Bertrand a annoncé le 6 juin à l'Assemblée nationale que les victimes du Mediator bénéficieront d'un interlocuteur dès cet été auprès de l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux. Le ministre de la Santé a aussi assuré que la procédure ne durerait pas plus d'un an.

### 07/06/11 DP

À l'approche de l'été, l'Ordre des pharmaciens repart en campagne pour inciter les Français à ouvrir un dossier pharmaceutique avant leur départ en vacances.